

UN SALON DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN 2017

Le salon organisé par le SEDI l'an dernier autour de la thématique de l'éclairage public a rencontré un vif succès. Fort de cette reconnaissance, le Syndicat souhaite pérenniser cet évènement et en faire un rendez-vous biennuel de référence pour les communes.



Parmi les enjeux auxquels sont confrontées les communes à l'heure actuelle, la transition énergétique figure en bonne place. En effet, l'État compte bien s'appuyer sur les collectivités pour atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte. C'est donc tout naturellement que cette thématique a été choisie par les élus pour le prochain salon du SEDI, qui aura lieu le jeudi 6 avril 2017.

Mobilité durable, éclairage public, production d'énergies renouvelables, sources de financement, rénovation des bâtiments, efficacité énergétique, ... : les visages de la transition énergétique sont multiples. Au travers de stands et de conférences variés, le SEDI s'efforcera de proposer aux collectivités, aux décideurs et aux agents des solutions durables au plus près de leurs besoins et des réponses concrètes à leurs questionnements sur les énergies de demain.

Source d'innovations technologiques permanentes, la transition énergétique est un sujet passionnant qui révolutionnera à terme notre façon de vivre. Par le biais de son salon, le SEDI espère vous fournir les outils pour profiter de cette formidable opportunité pour l'avenir. Avis aux intéressés !

Bertrand LACHAT,
Président du SEDI et Vice-président de la FNCCR

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

BORNES DE RECHARGE :
UN PROJET QUI ROULE !

LE SEDI ET LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES : POURQUOI
CRÉER UNE SEM ?

RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

SUPPLÉMENT

UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LA
MAINTENANCE ET LES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des fiches concessions pour les communes du SEDI

Cet été, les communes et les intercommunalités ont reçu pour la première fois des fiches concessions électricité et gaz.

Elles présentent les principales caractéristiques des concessions sur leur territoire et se veulent complémentaires aux rapports de contrôle plus généralistes.



Pour en savoir plus :
www.sedi.fr/actu

BORNES DE RECHARGE : UN PROJET QUI ROULE !

Projet phare du SEDI cette année, le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques à travers le département progresse. Zoom sur les caractéristiques de ce service et sur les nouveautés de la rentrée.

Pour accompagner le développement du véhicule électrique, le SEDI est persuadé qu'il faut proposer aux utilisateurs un service de recharge pratique, accessible et égalitaire. C'est pourquoi le Syndicat a prévu de mailler le département de bornes réparties entre zones rurales et urbaines, accessibles moyennant un tarif de 3 euros par recharge. Une soixantaine de bornes seront ainsi installées d'ici la fin de l'année. La 10^e borne mise en service par le SEDI, à Crachier, sera officiellement inaugurée dans le courant de l'automne.

Parce que communiquer sur l'implantation d'une borne demande des moyens que les communes n'ont pas toujours, le SEDI met à leur disposition un kit de communication. Conseils pratiques, modèles d'affiche, de flyer, de communiqué de presse, éléments de discours, ... : ces éléments peuvent être utilisés à la convenance des communes. Le kit est distribué aux communes dès le début des travaux d'installation.

RESEAU
eborn



Une voiture en cours de chargement à Saint Ismier.



Le visuel repris dans le kit de communication.

Pour accéder au service de recharge, l'utilisateur doit préalablement commander gratuitement son badge sur www.sedi.fr. Ce badge permet de recharger son véhicule sur toutes les bornes du SEDI, mais également sur celles du réseau eborn, c'est-à-dire sur les bornes installées par les syndicats d'énergies dans l'Ardèche, la Drôme, les Hautes-Alpes et la Haute-Savoie. Actualité de ce mois de septembre : le Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire devrait rejoindre très prochainement le réseau eborn.

Afin de partager son expérience en la matière, le SEDI participera à la nouvelle édition des Journées de la Mobilité Durable, qui auront lieu sur le site du CEA Grenoble à

Minatoc les 23 et 24 septembre prochains. Le vendredi sera dédié au monde professionnel et aux acteurs de la mobilité durable, et le samedi à la sensibilisation du grand public. Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, sera présente les deux jours.

Bien évidemment, tous les délégués du SEDI sont cordialement invités à ce grand rendez-vous de la mobilité durable.



Les acts de la transition énergétique

Deux textes très attendus sont parus au cours de l'été : le décret sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments neufs (3 juillet), et l'ordonnance encadrant l'autoconsommation d'énergie renouvelable (28 juillet).



Pour en savoir plus : www.sedi.fr/actu

LE SEDI ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : POURQUOI CRÉER UNE SEM ?

Le SEDI a récemment commandé une étude de faisabilité et d'opportunité concernant la création d'une structure dédiée aux projets de production d'énergies renouvelables. Les conclusions de cette étude ont été communiquées au Syndicat en septembre.

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte du 18 août 2015 a fixé des objectifs ambitieux, notamment en matière de diversification du mix énergétique français. L'arrêté du 24 avril 2016 est venu compléter la loi en déterminant des objectifs de développement pour chaque filière d'énergie renouvelable à l'horizon 2023. De manière globale, la capacité installée des énergies renouvelables électriques devra être doublée, et la production de chaleur renouvelable (biomasse, méthanisation, etc.) devra croître de 50 %.

Au niveau régional, le schéma du climat de l'air et de l'énergie de Rhône-Alpes a fixé en 2014 des grandes orientations en matière d'énergies renouvelables. Parmi elles, on peut noter le développement soutenu, maîtrisé et de qualité de la filière éolienne, la limitation de nos déchets et le développement de leur valorisation, ou la poursuite du développement du photovoltaïque.

Conscient du rôle central qu'il joue en matière de transition énergétique en Isère, le SEDI souhaite proposer un soutien concret à ses membres désireux de se lancer dans un projet de production d'énergie renouvelable. Créer une société d'économie mixte (SEM) est l'une des solutions envisagées. L'étude de faisabilité et d'opportunité a permis de mettre en lumière ce type de structure.

Une SEM est une société de droit privé, avec des actionnaires publics (syndicat d'énergies, communes, intercommunalités, etc.) et privés (autres SEM, établissements bancaires, entreprises, participations citoyennes). Son capital est détenu majoritairement par les collectivités territoriales, ce qui permet de conserver une gouvernance publique, au plus près des projets de territoire. Le partenariat privé permet quant à lui de bénéficier de financements supplémentaires et d'expertises différentes. Autre avantage de poids : la SEM favorise l'investissement citoyen et participatif, ce qui permet de renforcer la reconnaissance et l'acceptation des projets menés.

Au niveau de son fonctionnement, des règles souples et simplifiées permettent une plus grande réactivité, par exemple une levée rapide de capitaux. Pour chaque projet de production, et en fonction de ses caractéristiques, la SEM choisit soit d'intervenir directement, soit de créer une société de projet spécifique dans laquelle elle détiendra des participations.

À l'aulne de ces conclusions, il ne reste désormais plus aux délégués du SEDI qu'à se positionner ou non en faveur de la création d'une structure de ce type.

Deux exemples de SEM créées par des syndicats d'énergies.

Deux Territoires à énergie positive de nouveau distingués en Isère

En juillet dernier, la communauté de communes du Trièves et le trio composé de la communauté d'agglomération du Pays voironnais, de la communauté de communes Cœur de Chartreuse et du Parc de Chartreuse, ont été accueillis au ministère de l'écologie et du développement durable. Ils se sont vus remettre des enveloppes de respectivement 2 millions et 1,5 million d'euros pour poursuivre leur politique locale de développement durable et d'économies d'énergies.

SERGIES (Vienne), créée en 2000



- Actionnariat public : Energie Vienne
- Actionnariat privé : Caisse des dépôts, Crédit Agricole
- Capital : 10 M€
- Investissements significatifs : 131 installations photovoltaïques en toiture, 2 centrales au sol, prise de parts à un projet de méthanisation

Energie Rhône Vallée (Drôme-Ardèche), créée en 2011



- Actionnariat public : Energie SDED, SDE07, autres EPCI, Département de la Drôme
- Actionnariat privé : Banques, CCI, CCA
- Capital : 2 M€
- Investissements significatifs : 20 installations photovoltaïques



RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

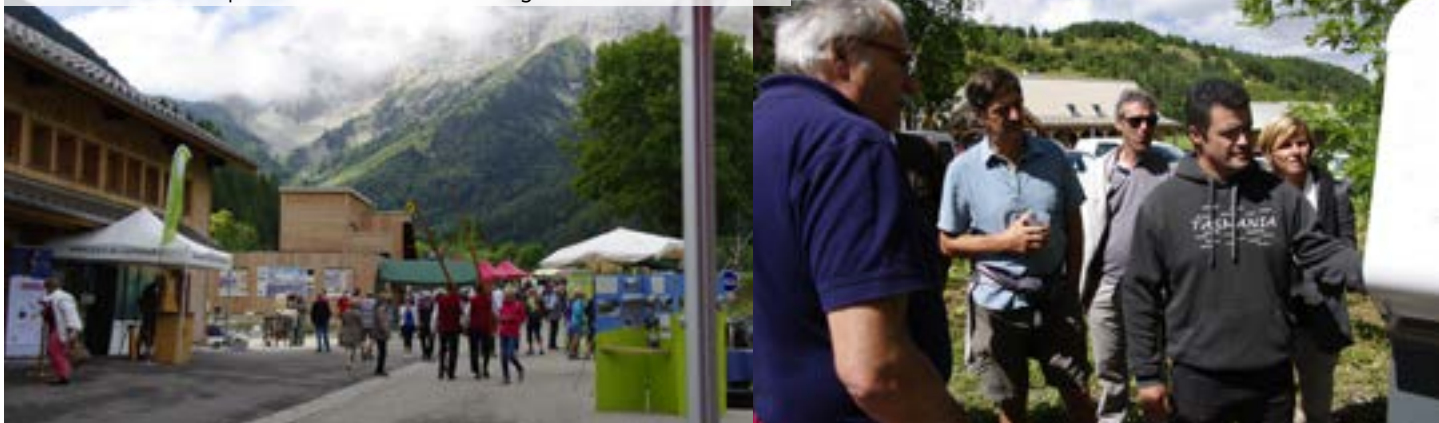
18 juin 2016 : Inauguration de la borne de recharge de Saint Ismier lors de la Journée de l'électromobilité.



21 juin 2016 : Officialisation de l'USéRAA, l'entente de tous les syndicats de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, lors du Congrès de la FNCCR à Tours.



21 août 2016 : Fête de l'alpage à Gresse en Vercors. Démonstration au public et aux élus de recharges à la borne du SEDI.



AGENDA DE L'ÉNERGIE

- **23 et 24 septembre à Grenoble**
Journées de la mobilité durable
- **26 septembre, 17h30 à Saint Blaise du Buis**
Comité syndical du SEDI
- **Du 3 octobre au 29 novembre**
Comités territoriaux du SEDI
- **8 octobre au Touvet**
Salon des Maires de l'Isère
- **Du 11 au 13 octobre à Paris**
Congrès GazElec

UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LA MAINTENANCE ET LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le 1^{er} février 2017, le marché de la maintenance éclairage public conclu par le SEDI prendra fin. Une consultation est actuellement en cours pour sélectionner de nouveaux prestataires. À la clé, un nouveau service de maintenance pour les communes qui ont transféré la compétence éclairage public au SEDI. Un comité de pilotage composé d'élus du Syndicat a spécifiquement été créé pour asseoir les grands principes de ce futur marché.

Afin d'ouvrir le marché à la concurrence et d'en favoriser l'accès aux petites entreprises, 23 lots géographiques ont été dessinés à travers le département. Plusieurs entreprises pourront donc devenir prestataires du SEDI.

Ce changement s'accompagne d'une nouvelle offre de service en matière de maintenance d'éclairage public, plus favorable aux communes car modulable. Les communes auront désormais le choix entre deux niveaux de maintenance :

- **le forfait « Basilum »**, un niveau de maintenance de base
- **le forfait « Maxilum »**, un niveau de maintenance plus élevé que ce dont les communes disposent aujourd'hui.

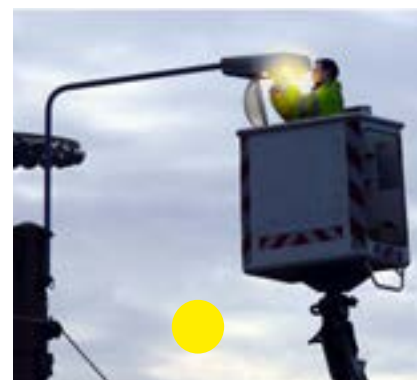
MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Elle est maintenue pour les deux forfaits, puisqu'elle vise à éviter la dégradation du patrimoine. Un passage préventif par an est prévu pour le forfait « Basilum », deux pour le forfait « Maxilum ». Lors du premier passage annuel préventif, les deux forfaits bénéficieront du relevé contradictoire du patrimoine, mais seul le forfait « Maxilum » bénéficiera du relampage systématique.

MAINTENANCE CURATIVE

Elle concentre les principales distinctions entre les deux forfaits. Dans le forfait « Basilum », un nombre maximum de passages curatifs est prévu par an. Il est déterminé en fonction du nombre de foyers lumineux dans la commune. En cas de panne, la commune doit faire une déclaration sur Webville, puis choisir entre une intervention immédiate (sous deux semaines, ou sous une semaine si deux foyers consécutifs sont touchés) ou une intervention différée (3 mois maximum). Dans le forfait « Maxilum », le nombre de passages curatifs est illimité. Une fois la panne déclarée sur Webville, une intervention est programmée dans les deux semaines (une semaine si deux foyers consécutifs sont touchés).

« Basilum » et « Maxilum » bénéficient d'un service d'astreinte hors forfait, disponible 24 heures/24 sous la forme d'un numéro vert. Dans le cas où la sécurité des biens et des personnes est menacée, une intervention pour sécuriser le site est prévue dans les 3 heures qui suivent l'appel. Une remise en service provisoire de l'éclairage public a lieu dans les deux jours ouvrés.



Attention, travaux en terrain délicat !

Des travaux d'amélioration esthétique ont lieu depuis le début de l'été à Chamrousse (territoire 9). Pour pouvoir intervenir dans un secteur très accidenté, l'entreprise mandataire du SEDI a eu recours à un engin spécial, une pelle-araignée.



Les entreprises ont jusqu'au 7 octobre 2016 14 h pour déposer leur candidature. Le prix des deux forfaits seront fixés lors du Comité syndical du 5 décembre, en gardant à l'esprit une péréquation des tarifs.



UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LA MAINTENANCE ET LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans la consultation en cours sont également inclus les travaux de création et de rénovation du réseau d'éclairage public. Ceci dans le but d'anticiper la fin des marchés en cours, prévue en 2018, en prenant effet dès lors que les plafonds des lots des marchés en cours seront atteints.

Dans le nouveau marché, les entreprises retenues pour chaque lot devront donc assurer à la fois la maintenance (dès février 2017) et l'investissement de l'éclairage public (au plus tard fin 2018).



La carte des lots du nouveau marché éclairage public.

Présentation des CRAC par les concessionnaires d'énergie en Isère

En juin dernier, Enedis (ex-ERDF)/EDF, GEG, GRDF et Primagaz sont venus présenter au Bureau du SEDI leurs comptes rendus d'activité du concessionnaire (CRAC) respectifs. La présentation de ce document permet la rencontre et les échanges entre les élus et les concessionnaires.



Pour en savoir plus : www.sedi.fr/actu

Au 1^{er} septembre 2016, 76 communes ont transféré leur compétence éclairage public au SEDI. Dès lors qu'une commune a transféré cette compétence, elle dispose d'un accès automatique et illimité au service de cartographie en ligne Webville.

